

14 septembre 1996 : 15 000 personnes mobilisées contre les vols de nuit

Il y a maintenant 30 ans que les vols de nuit à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim constituent une nuisance sonore nocturne néfaste à la santé des riverains de l'aéroport et des habitants survolés par les avions en pleine nuit.

A l'été 1996, l'entreprise de transport de frêt DHL projetait de s'implanter à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim pour y développer une activité de frêt par avions avec une vingtaine de décollages et d'atterrissages chaque nuit. Le secret avait été bien gardé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bas-Rhin qui était à l'époque le gestionnaire de l'aéroport et qui espérait profiter de la trêve estivale pour faire passer son projet.

Mais la réaction a été immédiate. Les habitants des communes proches de l'aéroport ou survolées par les avions se sont mobilisés rapidement et se sont regroupés en associations de défense de l'environnement et de protection de leur cadre de vie. Une vingtaine d'associations ont vu le jour dans toutes les communes autour de l'aéroport. Des médecins et professeurs en médecine se sont mobilisés pour les soutenir. Ainsi a été créée l'Union pour la Fermeture de Nuit de l'Aéroport de Strasbourg-Entzheim (UFNASE) qui a fédéré l'ensemble de ces associations. Les Maires et élus des communes concernées se sont associés au mouvement et à l'action menée par l'UFNASE.

Durant tout l'été 1996, les débats ont été animés : Pour ou Contre le projet DHL !

Le 14 septembre 1996, 15.000 personnes ont manifesté dans les rues de Strasbourg pour exiger le retrait du projet DHL. Dans toutes les communes concernées, des bus ont ramené sur Strasbourg les habitants et les élus opposés au projet.

Et finalement, le 18 septembre 1996, DHL jetait l'éponge en annonçant l'abandon de son projet.

30 ans plus tard, il subsiste pourtant toujours des vols de nuit à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim malgré l'existence d'un protocole d'accord qui interdit les décollages entre 23h30 et 6h et les atterrissages entre 0h et 6h avec des dérogations pour les vols de transports sanitaires, de la sécurité civile ou de déroutement pour la sécurité des passagers. Ce protocole date de 1998 et a été revu en 2019.

Malheureusement les interdictions ne s'appliquent qu'aux horaires de programmation des vols. A condition d'avoir été programmés dans les horaires autorisés, les avions basés à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim sont autorisés à atterrir sur l'aéroport en pleine nuit.

La Compagnie VOLOTEA dispose de 2 avions (bientôt 3 ?) basés à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim : ces avions partent d'Entzheim le matin dès 6h, font 8 vols sur la même journée et reviennent systématiquement à Entzheim en fin de journée. Ils relient l'aéroport de Strasbourg aux grandes villes en France et dans les pays du pourtour méditerranéen. Avec 8 vols d'une durée moyenne de 1h à 1h30 et en rajoutant les temps d'escale, il est très difficile pour ces avions de revenir à l'aéroport d'Entzheim avant minuit, l'heure théorique de fermeture de l'aéroport. Au moindre retard survenu en journée, les avions de VOLOTEA dépassent l'heure limite d'arrivée à Entzheim. C'est notamment le cas des derniers vols en provenance de Nice, Ajaccio ou Bastia dont l'arrivée est programmée par VOLOTEA à 23h50 ou 23h55 juste avant l'entrée en vigueur du couvre-feu. Ces vols arrivent quasi systématiquement en retard bien après minuit et réveillent les habitants survolés par les avions.

Ces « infractions » au protocole d'accord sur les vols de nuit augmentent d'année en année. L'UFNASE dénonce ces « infractions » depuis 30 ans et plus particulièrement depuis l'installation par VOLOTEA en 2016 de ses avions basés à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Malgré cela, les programmations trop tardives et les retards persistent, et les vols de nuit augmentent d'année en année.

Devant l'incapacité de la Direction de l'aéroport et des compagnies aériennes à empêcher ces vols de nuit nuisibles à la santé des habitants survolés, l'UFNASE a demandé l'adoption d'un arrêté ministériel réglementant les conditions nocturnes d'utilisation de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim. Un tel arrêté permettrait d'instaurer un réel couvre-feu entre 23h30 et 6h et de sanctionner par des amendes les non-respects du couvre-feu. De tels arrêtés existent sur les autres grands aéroports français. A Nantes-Atlantique et à Bâle-Mulhouse, ils ont permis de réduire considérablement les vols de nuit sans remettre en cause la situation économique de ces aéroports.

Malheureusement à Strasbourg-Entzheim, les autorités administratives et une majorité des élus sont opposées à l'instauration d'un tel arrêté ministériel en prétextant la situation économique fragile de l'aéroport. Certains

maires de Schiltigheim, Holtzheim, Duppigheim, Duttlenheim, Griesheim-près-Molsheim et Bischoffsheim ont soutenu la demande de l'UFNASE et nous les en remercions.

Pourquoi ce qui est possible sur les autres grands aéroports en France ne peut-il être appliqué à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim ?

Depuis 30 ans, l'UFNASE demande l'arrêt des vols de nuit.

Depuis 30 ans, l'UFNASE a toujours reconnu l'utilité de cet aéroport pour Strasbourg et sa région mais en demandant que son activité respecte l'environnement et le cadre de vie des habitants.

Pour avancer positivement, ne serait-il pas temps d'accéder à la demande des riverains de l'aéroport et des habitants survolés par les avions et d'interdire totalement les vols de nuit néfastes à leur santé ?

L'UFNASE fédère plusieurs centaines d'adhérents à travers 9 associations. Toutes les informations utiles sur l'activité de l'UFNASE sont disponibles sur son site à l'adresse : www.ufnase.fr

Francis ROHMER
Président de l'UFNASE
Septembre 2026